

# SOIXANTE ANS APRES

Ouvriers du monde

## Objections capitalistes

"LE TRAVAIL" annonçait dans un récent numéro que les syndicats allemands avaient obtenu un régime de cogestion pour les mineurs de charbon de la Rhur. Cela leur donnait le droit de participer à l'administration de ces mines. Mais voici que certains gouvernements viennent de formuler des objections au nom des actionnaires étrangers, c'est-à-dire de certains capitalistes qui s'opposent à cette démocratisation de l'industrie allemande.

Devant cette opposition, la Confédération internationale des Syndicats libres a publié un communiqué qui appuie les ouvriers allemands :

"La Confédération internationale des Syndicats libres a appris que le Haut Commissaire français en Allemagne et les représentants diplomatiques des gouvernements de Benelux à Bonn ont fait des représentations au gouvernement fédéral allemand au sujet du projet de loi sur le droit de cogestion qui est présenté au parlement fédéral. Ils ont soutenu les objections des actionnaires étrangers au plan qui doit accorder aux ouvriers allemands le droit de participer à la direction des industries du charbon et de l'acier. Des organismes représentant les intérêts capitalistes américains comme la "National Association of Manufacturers" et le "National Foreign Trade Council" se sont joints aux capitalistes allemands pour déclarer que si le projet sur la cogestion était voté il ne serait plus possible aux industries allemandes d'obtenir des capitaux étrangers.

"La C.I.S.L., d'accord avec les syndicats allemands, proteste vigoureusement contre ces tentatives de la part des industrialistes étrangers de stopper l'application d'un plan sur lequel les syndicats allemands et le gouvernement se sont mis d'accord et qui doit promouvoir le progrès social dans le pays.

"La démocratisation de l'industrie sert les intérêts de la démocratie dans tous les pays. Les syndicats libres du monde entier en conséquence soutiennent chaleureusement la lutte des travailleurs allemands pour obtenir le droit de participer à la direction des industries. La C.I.S.L. proteste contre les tentatives accomplies sur le plan international pour dénier aux travailleurs allemands leurs justes droits et s'engage elle-même à donner aux syndicats allemands son soutien total dans leur campagne pour instituer un ordre économique progressif et démocratique dans la République fédérale allemande".

Pulpe et papier

## Augmentations à Jonquière

Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives entre "Price Brothers & Co. Limited", et les Syndicats nationaux de ses usines de Riverbend et Jonquière ont eu lieu récemment.

Les négociations ont été particulièrement amicales et fructueuses; les syndicats ont obtenu une augmentation générale de salaire de 1% plus 12½% pour tous les employés tombant sous leur juridiction, établissant un salaire de base à \$1.25. Ils ont en plus obtenu un rajustement de 3 cents pour tous les hommes de métier et de 1 cent pour leurs aides; bon nombre de différends ont aussi été corrigés. De nombreux ajustements ont été obtenus pour certains groupes de travailleurs et certaines autres tâches individuelles aussi bien à Jonquière qu'à Riverbend.

Les représentants des syndicats se sont retirés très satisfaits de l'ensemble des négociations. Cependant, une requête importante relative à la sécurité syndicale devra être référée à l'arbitrage vu le manque d'accord à ce sujet.

La compagnie était représentée par son président, monsieur A. C. Price; ses deux vice-présidents, MM. J. F. Lane et Hector Cimon; MM. J. Edwards, gérant de la division du papier; F. P. Silver, surintendant général à Riverbend; Georges McNaughton, directeur du personnel; André Després, assistant de monsieur Cimon.

Les syndicats étaient représentés par messieurs Marcellin Gau-

thier et Damase Maltais pour le syndicat de Riverbend; et MM. Philippe Simard, Henri Fortin et J.-H. Vachon, pour le syndicat de Jonquière.

M. Philippe Lessard, président de la Fédération nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc., conduisait les négociations pour les travailleurs, assistés de monsieur Harry St-Hilaire, secrétaire.

### Négociations à la Consolidated Paper

Les négociations sur les salaires aux usines Consolidated Paper, division Laurentide de Grand'Mère et Belgo de Shawinigan, sont en cours depuis une semaine.

Les représentants ouvriers pour la division Laurentide de Grand'Mère sont: MM. Gaston Ricard, président du Syndicat national de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère, Inc., Lionel Lafrenière, Trefflé Ayotte et Alphonse Matteau.

A la division Belgo de Shawinigan ce sont: MM. Ubald Ferron, président du syndicat; Roger Royer, William Brûlé, Antonio Vallée, Enrico Zappavigna, Antonio Gaudet et Onil Gélinas.

MM. Philippe Lessard, président de la Fédération nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc.; Harry St-Hilaire, secrétaire; et Simon Lavoie, organisateur, représentent la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier.

## Le syndicalisme rencontre encore les mêmes obstacles — Jean Marchand à la radio —

Le secrétaire général de la C.T.C.C. donnait lundi dernier, sur les ondes de Radio-Canada, une causerie dont nous reproduisons plus bas un passage important. Parlant à l'occasion du 60e anniversaire de "Rerum Novarum", M. Marchand s'est appliqué à montrer que cette encyclique est encore actuelle aujourd'hui et que même en pays catholique, on est loin, 60 ans après, d'avoir atteint les objectifs de justice et de charité qu'elle propose.

### Organisation professionnelle

Léon XIII propose comme principal agent de la restauration sociale les syndicats professionnels. Comme nous l'avons vu, sous prétexte de liberté, l'on avait défendu aux travailleurs (en 1891) de s'unir dans le but de défendre leurs intérêts.

"Rerum Novarum" condamne cette situation et établit les fondements du droit d'association en ces termes :

"La première place appartient aux corporations ouvrières qui en soi embrassent à peu près toutes les oeuvres... Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir".

### Et chez-nous ?

Le droit d'association repose donc sur la nature elle-même et l'Etat doit le protéger. Comment a-t-on reçu chez nous cet enseignement ?

On peut sans doute aligner plusieurs lois qui consacrent le droit d'association ou en réglementent l'exercice. Mais on peut aussi en citer quelques-unes qui le restreignent abusivement et qui, dans certains cas, le rendent illusoire. Un grand nombre d'institutrices,

d'instituteurs, de fonctionnaires, d'employés de compagnies de la Couronne sont privés des recours normaux des associations professionnelles. Ils peuvent se grouper, mais ils ne disposent d'aucun moyen efficace pour faire triompher leurs justes revendications.

### Les lois, oui... mais la pratique !

Mais, les plus graves atteintes que l'on porte au droit d'association résident dans l'application des lois et dans les pratiques antisyndicales. De nombreux travailleurs ont été et sont encore aujourd'hui congédiés parce qu'ils exercent leur droit d'association et cela, malgré les prescriptions formelles de la loi et de la doctrine sociale chrétienne. Les recours qu'offre la loi contre ces injustices sont sans valeur.

### Les procédures

Une autre façon très répandue de s'attaquer au droit d'association des ouvriers est d'avoir recours à des procédures dilatoires et discriminatoires, contre eux et leur syndicat. Ainsi, on s'ingéniera à formuler des objections et à créer des entraves à partir de la formation du syndicat jusqu'à ce que l'on soit convaincu qu'on ne peut s'en débarrasser. On multiplie les délais, on fait appel aux brefs de

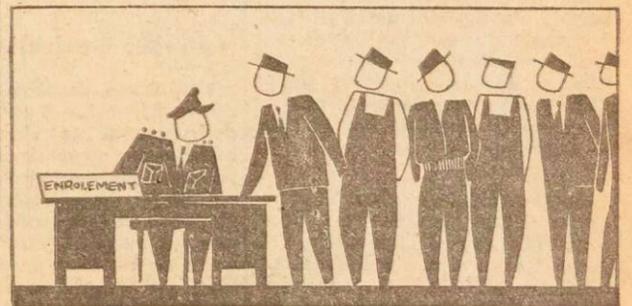
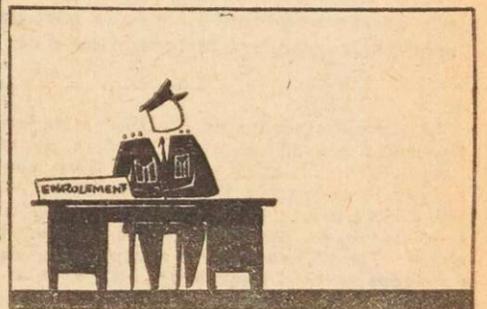
prérogatives, on traîne les officiers devant les organismes gouvernementaux, on conteste chacune de leurs actions et tout cela en vue de décourager les syndiqués. Ces procédures sont habituellement appuyées par une campagne d'intimidation dans l'entreprise. On cause toutes sortes d'ennuis aux membres du syndicat et on favorise les non-membres. Enfin, on met sur pied une association dite "indépendante", contrôlée par le patron qui contestera le caractère représentatif du syndicat libre et lui fera la lutte.

Toutes ces violations au droit naturel d'association se produisent quotidiennement dans notre pays et notre province, souvent sous le regard indifférent ou complice de l'autorité.

### Le dénigrement

Que dire maintenant des campagnes de dénigrement officielles et officieuses contre les syndicats ouvriers ou leurs représentants, entreprises dans le but évident d'éloigner la classe ouvrière des cadres syndicaux et de la conserver dans l'état de servitude qui a fait la fortune de tant de gens, tant de le domaine politique que dans le domaine économique? N'est-ce pas là une manière de combattre le droit d'association? Comment concilier ces attaques avec la doctrine de l'Eglise qui

(Suite à la page 4)



"Il n'y a plus que 24,000 chômeurs au Canada — L'enrôlement dans les forces armées marche rondement" (Les journaux)  
Faudra-t-il toujours une guerre pour supprimer le chômage?

### ECOLES D'ACTION OUVRIERE

Session d'été 1951

Le Service d'Education de la C.T.C.C., en collaboration avec les comités d'éducation des Conseils centraux, vient de mettre au point le programme des sessions d'été des diverses Ecoles d'Action ouvrière. La durée de ces sessions pourra varier mais chacune comprendra plusieurs des cours suivants.

#### PROGRAMME

- DIMANCHE :**
  - soir — Inscription, ouverture, explication du programme.
- LUNDI :**
  - a.m. — Les buts du syndicalisme: M. l'abbé Roland Frigon.
  - p.m. — Sécurité sociale: Fernand Jolicoeur.
  - soir — Films: Contrat de Travail, Date de Naissance, Forum.
- MARDI :**
  - a.m. — Comité d'orientation politique de la C. T. C. C., Gérard Pelletier.
  - p.m. — Démocratie syndicale: Fernand Jolicoeur.
  - soir — Films sur la coopération, Forum.
- MERCREDI :**
  - a.m. — Structures du mouvement ouvrier: Jean Marchand.
  - p.m. — Cartels intersyndicaux: Jean Marchand.
  - soir — Lettre pastorale collective sur "Le Problème ouvrier": chanoine Henri Pichette.
- JEUDI :**
  - a.m. — Evolution du capitalisme: Fernand Jolicoeur.
  - p.m. — Contrôle des prix et des salaires: Jean-Paul Geoffroy.
  - soir — Soirée libre.
- VENREDI :**
  - a.m. — Mémoires ouvriers et arbitrage des prix: Jean-Paul Geoffroy.
  - p.m. — Relations entre salaires et prix: Marius Bergeron.
  - soir — Education ouvrière: organisation et méthodes, Forum.
- SAMEDI :**
  - a.m. — Derniers amendements aux lois ouvrières: Gérard Picard.
  - p.m. — Clôture et départ.

## Dupuis Frères refuse de faire des contre-propositions

La première séance de conciliation s'est révélée infructueuse entre les représentants de Dupuis Frères Ltée et les représentants du syndicat.

Malgré la demande du conciliateur aux représentants de Dupuis Frères de faire des contre-propositions au projet du syndicat, l'employeur refuse d'en faire avant que le syndicat accepte d'avoir deux contrats collectifs, un pour le comptoir postal et un pour le magasin. Dupuis Frères se dit prêt à aller à l'arbitrage pour défendre son point de vue. Le syndicat lui-même est prêt à défendre jusqu'au bout le principe d'un contrat pour couvrir tous les employés de Dupuis Frères Ltée. Si la prochaine séance de conciliation n'apporte pas de contre-proposition de la part de la Maison Dupuis, le syndicat demandera la formation d'un tribunal d'arbitrage.

La première séance de conciliation entre le Syndicat national des Employés du Commerce de Montréal et la compagnie Dupuis Frères, dirigée par M. Roger Lapiere, conciliateur du ministère provincial du Travail, n'a apporté aucun développement. L'employeur représenté par Me Marcel Lafontaine, M. Emilien Fréchette, directeur du personnel au magasin et M. Léonard Dubé, également directeur du personnel au comptoir postal, n'a pas changé d'attitude. En dépit du certificat émis par la Commission de Relations ouvrières, il désire toujours signer deux contrats: l'un pour couvrir le comptoir postal et l'autre pour le magasin.

Après lors d'une assemblée régulière, à l'effet de ne signer qu'un seul contrat pour tous les employés, le syndicat est bien résolu à soutenir jusqu'au bout cette décision. Les représentants patronaux, de leur côté, se sont dits prêts à défendre leur point de vue jusqu'à l'arbitrage.

Dans quelques jours les deux parties doivent se rencontrer à nouveau en conciliation.

#### Nouvelles nominations

Lors d'une dernière réunion de l'Exécutif, Mlle Yvonne Sanche, du rayon de la chaussure pour hommes au comptoir postal, a été nommée assistante-trésorière, tandis que M. Yves Vincent, employé au rayon de la mercerie pour hommes au magasin, était nommé au poste de vérificateur. Ces nominations ont été faites en remplacement de deux membres sortant de charge. L'exécutif souhaite la bienvenue aux nouveaux officiers et demande la collaboration de M. Jacques Favreau, commissaire-ordonnateur. Fort de la décision

De son côté le syndicat était représenté par Me Jean-Paul Geoffroy, M. Marcel Lanouette, M. Jean Normandin, président du syndicat; M. René Ouellet, vice-président; M. Maurice Rivard, secrétaire; M. Laurent St-Gelais, trésorier; Mme Thérèse Charbonneau, assistante-trésorière; et M. Jacques Favreau, commissaire-ordonnateur. Fort de la décision

## Chez les employés municipaux

#### La Tuque

Le Syndicat national des Employés municipaux de La Tuque, affilié à la Fédération nationale des Employés municipaux, vient de signer une convention collective très avantageuse pour ses membres. La convention entre en vigueur pour deux ans.

Les employés obtiennent une hausse de salaire de 10 cents l'heure portant le salaire de base à 1 dollar et 10 cents l'heure; trois semaines de vacances après 15 ans de service, ainsi qu'une clause de rajustement automatique du coût de la vie (40 cents du point) à partir de l'indice 180. Les employés municipaux ont déjà, dans leur convention, des clauses de sécurité syndicale, une mutuelle en cas de maladie et la ville contribue aussi à un plan d'assurance-hospitalisation.

Les négociations ont été conduites par les officiers du syndicat et particulièrement par le président, M. André Bérubé, et le secrétaire, M. Edmond Leclerc, tandis que la Fédération agissait comme conseiller-technique.

#### Griefs

Le Syndicat national catholique des Employés municipaux (services extérieurs) fait grief à la Cité de Québec d'avoir ignoré la clause de séniorité à la suite d'une vacance chez les gardiens de la

ville. Elle a passé, outre au principe de séniorité pour nommer le gardien du Club Libéral de Saint-Sauveur au poste devenu vacant et cela en récompense des services rendus...

Le syndicat a fait des représentations auprès de la Cité; il entend bien donner justice à ses membres.

#### Elections

Lors d'une assemblée régulière, ce même syndicat des employés municipaux tenait ses élections annuelles sous la présidence de M. René Bélanger, secrétaire-trésorier de la Fédération des Employés municipaux.

Ont été élus: MM. J.-B. Côté, président; Gérard Gagnon, vice-président; Yves Drolet, 2e vice-président; G. Allard, secrétaire-archiviste; F. Wagner, assistant secrétaire-archiviste; H. Samson, secrétaire-correspondant; T. Simard, secrétaire-financier.

#### Délégué

Les quatre syndicats d'employés municipaux de la ville de Québec (pompiers, policiers, fonctionnaires et employés manuels) se sont cotisés pour déléguer un représentant à Rome, soit Mme Guay, à l'occasion du 60e anniversaire de "Rerum Novarum". Mme Guay, infirmière d'une clinique dentaire, s'est jointe à la délégation de la C.T.C.C.

# Le dernier message aux ouvriers

(résumé par Fernand Jolicoeur)

Le 11 mars dernier, S. S. Pie XII a adressé un radio-message aux travailleurs chrétiens d'Espagne qui a une importance capitale pour les ouvriers de tous les pays.

Pie XII traite des exigences sociales de la doctrine catholique en regard de notre système économique actuel. Nous ne pouvons méconnaître ces dernières paroles du Pape qui indiquent clairement les défauts du capitalisme dans lequel nous nous débattons nous-mêmes et les réformes à faire pour procurer plus de bonheur à tout le monde. En voici un résumé sous forme de tableau.

#### 1. — Le système économique moderne:

Pie XII se place d'abord en face du système économique actuel qu'il caractérise par les deux mots "capitalisme et prolétariat".

C'est la première fois que le Pape unit ces deux termes pour nous faire comprendre qu'ils sont comme les deux frères jumeaux du système économique moderne. On n'a pas encore rencontré l'un sans l'autre. Pour faire disparaître le prolétariat, faudra-t-il attendre que le capitalisme ait cessé de vivre? C'est ce que nous croyons.

#### 2. — Les exigences sociales de la doctrine catholique:

Qu'est-ce que la doctrine catholique exige des hommes "qui, en quelque manière peuvent influencer sur la marche de la société", comme dit Pie XII?

Le Pape note deux exigences sociales principales:

a) "Toujours et partout, elle (l'Eglise) s'est efforcé avec ténacité d'obtenir que l'on tienne compte de l'homme plus que des avantages économiques et techniques..."

Cette première exigence contrecarre évidemment les tendances du capitalisme qui est la première caractéristique du système économique moderne.

b) "... et que ceux qui font pour leur part tout ce qu'ils peuvent, vivent une vie chrétienne et digne d'un être humain".

Cette dernière exigence est tout le contraire de la situation du prolétariat qui est la deuxième caractéristique de notre système économique actuel.

Voilà donc les deux réformes fondamentales exigées par la doctrine de l'Eglise. Cela nous indique clairement ce qu'il y a à faire, au lieu d'essayer de maintenir et de consolider le régime actuel.

#### 3. — Les conditions de réalisation de ces exigences sociales:

Pie XII nous dit même, dans son radio-message, quelles sont les

#### CHEZ LES METALLURGISTES



Le confrère P. Girard explique aux ouvriers d'Arvida qu'ils peuvent avoir confiance dans la sentence arbitrale qui doit être rendue sous peu. "Vous avez pris le moyen pour vous assurer une victoire en vous unissant comme vous l'avez fait, aussi solidement dans le syndicat". Apparaissent aussi sur la photo les officiers du syndicat.

## Les ouvriers d'Arvida attendent la décision

Le semaine dernière, à Arvida, se tenait une assemblée générale des ouvriers de l'aluminium. Sous la présidence de M. Adrien Plourde, un groupe très imposant de travailleurs (environ 1,800) a écouté plusieurs orateurs expliquer différents points de vue. Le confrère Roger McGinnis, publiciste au journal "Le TRAVAIL" a expliqué brièvement la nécessité de lire le journal syndical. La formule d'abonnement est à l'étude.

Le confrère Marcel Pélain, aviseur technique de la Fédération nationale de la Métallurgie, a mis en valeur le bien fondé d'un groupement fédératif pour l'unité des négociations. Ainsi, chaque syndicat affilié profite des avantages qui découlent des négociations de tous les autres syndicats. Quant au confrère Marius Bergeron, aviseur technique de la C.T.C.C., qui a conduit l'arbitrage, il a exposé, pour le bénéfice de ceux qui n'ont pu assister aux séances d'arbitrage, quelques-uns des arguments présentés devant le tribunal. Par exemple les faits suivants: en 1943, chaque heure de travail produisait 29 lbs d'aluminium; en 1950, chaque heure de travail donne 30 lbs d'aluminium. Quant au coût de la main-d'œuvre, il est passé de 16% à 12% (c'est-à-dire une diminution de 25%) malgré les augmentations reçues par les ouvriers. Tout le monde sait que l'Aluminium Co. of Canada, vient d'augmenter le prix du produit de 1 1/2 cent le livre, a dit M. Bergeron. Si toutes les augmentations demandées par les ouvriers étaient accordées en entier, ceci ne signifierait que 8/10 de cent. D'ailleurs, la possibilité pour la compagnie de payer les salaires demandés n'a jamais été mise en doute.

#### RESULTATS

Nous apprenons que la Commission de l'Assurance-chômage se trouve actuellement en pourparlers avec les organisations syndicales pour la modification de certains règlements touchant les prestations aux femmes mariées. On peut croire que les pourparlers aboutiront bientôt et que les améliorations apportées seront conformes aux suggestions faites par les organisations syndicales dans leurs récents mémoires, particulièrement celui de la C.T.C.C.

#### Dans le meuble

Les séances d'arbitrage se multiplient dans le meuble. En effet, les syndicats de trois localités sont actuellement à présenter leurs demandes devant des tribunaux d'arbitrage. Les compagnies visées sont: à Victoriaville, la Eastern Furniture et la Victoriaville Specialties; à Nicolet, la compagnie H. Vallières; et à Coaticook, la compagnie Kilgour Brothers.

#### PENSEZ-Y



Si vous avez déménagé adressez-nous votre nouvelle adresse.

## Autres avantages aux Chauffeurs d'Autobus

La semaine dernière, nous avons annoncé les principaux avantages obtenus par les chauffeurs d'autobus, grâce à la sentence arbitrale qui venait d'être rendue.

Comme on s'en souvient, ces renseignements avaient été communiqués au syndicat par téléphone; maintenant que le syndicat a en main le texte de la sentence arbitrale, il nous fait plaisir de communiquer les autres avantages obtenus par les chauffeurs d'autobus.

En plus d'une augmentation de \$11.00 par semaine, rétroactive au 22 décembre 1950, les heures fixées à 54 heures par semaine pour les réguliers et à 60 pour les surnuméraires et de un jour de congé par semaine, en plus des vacances qui s'étendront jusqu'à deux semaines et des uniformes payés par l'employeur, comme on s'en souvient, les chauffeurs auront aussi la séniorité absolue sur les courses régionales et la préférence sur les courses à longue distance, pourvu qu'ils répondent aux exigences de la tâche. Les chauffeurs obtiennent encore les avantages suivants:

1o. maintien d'affiliation, c'est-à-dire que tous les chauffeurs membre du syndicat depuis le 5 septembre 1950 et tous ceux qui le sont devenus par la suite, devront demeurer membres du syndicat pendant toute la durée de la convention et ce, sous peine de renvoi de la compagnie;

2o. retenue syndicale pour tous les chauffeurs qui autorisent la compagnie à retenir leurs cotisations syndicales sur leur salaire, la compagnie fera cette retenue sans charge et remettra la somme d'argent au syndicat;

3o. les chauffeurs pourront obtenir des congés sans paye pour assister aux congrès des syndicats ainsi qu'aux journées d'étude organisées par les syndicats, pourvu que ces congés ne soient pas de plus de 6 jours à la fois ni plus de quatre fois par année. Le nombre des chauffeurs sera limité à deux à chaque occasion et la compagnie devra être avisée de leur absence au moins six jours à l'avance;

4o. le syndicat pourra afficher ses avis d'assemblée à des endroits convenables, désignés par la compagnie, et ces avis devront être approuvés par la compagnie avant l'affichage;

5o. tous les chauffeurs réguliers requis de travailler plus de 9 heures par jour seront payés temps et demi après la journée normale de travail; il en sera de même pour les surnuméraires après 10 heures de travail par jour. Tout chauffeur rappelé au travail après ces heures régulières, sans en avoir été avisé avant de quitter son service, sera payé au moins 2 heures de travail même si le temps travaillé est inférieur à cette période;

6o. la sentence arbitrale prévoit de plus qu'une passe d'autobus gratuite sera remise à tous les

chauffeurs, pour eux, leur femme et leurs enfants, entre la Baie des Ha! Ha! Arvida, Jonquière, Ké-nogami, St-Joseph d'Alma et tous les services urbains; des billets gratuits seront donnés aux chauffeurs et à leurs femmes pour Québec, La Malbaie et Baie St-Paul. Des laisser-passer gratuits seront obtenus par la compagnie pour tous les spectacles offerts dans les arenas de la région, pour les chauffeurs conduisant des passagers à ces spectacles. Transport gratuit, matin et soir, pour l'aller et le retour au travail des chauffeurs;

7o. enfin, en quittant le Service de la compagnie, les chauffeurs pourront obtenir des certificats attestant leur état de service et les fonctions remplies à la compagnie;

8o. dernier avantage, qui n'est pas à négliger, quand un chauffeur est tenu d'accepter une assignation, qui le tient hors des quartiers généraux pour la nuit, la compagnie lui fournira l'accommodation d'une chambre convenable ou lui paiera la somme de \$2.00. Quant aux repas, la compagnie lui paiera les frais suivants: 50 cents pour le déjeuner, \$1.00 pour le dîner et \$1.00 pour le souper.

#### Nouvelles diverses

Il semble bien que les employés municipaux de St-Joseph d'Alma devront aller à l'arbitrage. Ils attendent en effet le renouvellement de leur convention depuis le premier janvier. Le syndicat vient d'informer la cité de St-Joseph d'Alma que si les augmentations de salaire consenties et le boni de vie chère demandé ne sont pas inclus dans une convention collective de travail, le syndicat devra porter son cas devant un conseil d'arbitrage.

Le boni de vie chère demandé est comme celui accordé par la cité de Chicoutimi, soit de \$1.00 par semaine par 2.5 points de hausse au-dessus de l'indice fédéral connu lors de l'expiration de la convention, soit 171.1.

Lundi le 7 mai, à 10 heures du matin, le Syndicat national des Employés des Pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron rencontrera le conciliateur qui doit venir pour tenter de régler le différend de ce syndicat avec l'Aluminum Company of Canada de Shipshaw.

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail des garages de Chicoutimi et de Jonquière-Ké-nogami doivent commencer ces jours-ci. Les demandes de modifications du syndicat sont déjà envoyées depuis quelque temps mais les parties ne se sont pas encore rencontrées.

La convention collective des garages expire le 27 mai prochain.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER. Administrateur: MARCEL ETHIER. Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR. Publiciste: ROGER MCGINNIS. Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal. Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Fernand JOLICOEUR

# LA SEMAINE

## FARNHAM

### Elections

Lors de sa dernière assemblée régulière, le **Syndicat de la J. Elkin Co.** a tenu ses élections. Les nouveaux officiers élus sont: M. Roméo Emond, président; Mme Y. Barnabé, vice-présidente, M. Joseph Chagnon, agent d'affaires; Mlle H. Boulais, trésorière, ainsi que Mlle A. Labonté, secrétaire.

## SHERBROOKE

### Service hospitalier

Voici les résultats des élections tenues chez les employés des **Services hospitaliers de Sherbrooke**: président, N. Mégnault, réélu pour un cinquième terme; O. Ducharme, vice-président; Mme A. Mongeau, secrétaire; Mlle C. Forest, trésorière; E. Desjardins, commissaire - ordonnateur; J.-P. Blanchette, Mlles L. Provost, R. Duquette et M. Boissé, directeurs.

## VICTORIAVILLE

### Elections

A la suite des élections annuelles du Conseil central des syndicats de Victoriaville et d'Arthabaska, les officiers suivants ont été élus: MM. E. René, président; W. Piché, vice-président; P. Poirier, secrétaire-archiviste; W. Dumas, secrétaire-trésorier; M. Olivier, G. Patry, A. Blanchette, directeurs; G. Gagné, agent d'affaires.

Les élections étaient sous la présidence de M. W. Piché.

## ST-HYACINTHE

### Conciliateur demandé

La compagnie **J. et M. Côté** et le **Syndicat national des Travailleurs en Chaussure** (125 employés) ont décidé de demander un conciliateur à la suite de négociations directes infructueuses.

Les clauses en litige concernent les salaires, les heures de travail, les fêtes, la sécurité syndicale ainsi que la procédure pour le règlement des griefs.

## MONTREAL

### Conciliation

Le **Syndicat des Travailleurs en Chaussure de Montréal** et la **Grand Slippers** sont en conciliation à la suite du congédiement d'un employé. Le syndicat est d'opinion que cet ouvrier a été renvoyé injustement et voudrait que la compagnie le reprenne à son service.

### Conciliation dans l'industrie de la fourrure

L'Union nationale du Vêtement (section de la fourrure) a adressé une demande d'augmentation de salaires de 15 cents l'heure à ses employeurs, membres de l'Association des Marchands Détaillants. Cette augmentation ayant été refusée, l'union a décidé d'aller en conciliation.

La première séance de conciliation aura lieu mardi matin, le 22 courant, à 10 heures. Un rapport complet des négociations sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale qui doit avoir lieu mercredi, le 23 mai, à 8h. 30 du soir, à 1231 est, rue De Montigny.

MM. P. Lemaire, président; et A. Forte, agent d'affaires, invitent tous les syndiqués à assister à cette réunion. M. H. Charron, organisateur, présentera un rapport concernant le placement.

### Dans les hôpitaux

La conciliation se poursuit entre le **Syndicat des Employés d'Hôpitaux** et les autorités de l'Hôpital Notre-Dame et de l'Hôpital Pasteur. Pour l'Hôtel-Dieu et les cinq hôpitaux des Soeurs de la Providence, les négociations commencent cette semaine.

## QUEBEC

### Industrie de l'automobile

A la suite de négociations directes le **Syndicat des Employés de Garage de Québec** vient de signer une convention collective avec l'Industrie de l'Automobile de Québec.

La nouvelle convention accorde aux quelque 1,500 ouvriers: a) une augmentation générale de 10 cents l'heure; b) une nouvelle semaine de vacances; c) la garantie de 2 heures de salaire par demijournée, même si l'employeur n'a pas d'ouvrage à fournir.

Les agents négociateurs étaient: MM. Jos. Parent, Roger Fiset, Adé- lard Mainguy, officiers du syndicat et Lucien Dorion, organisateur.

### Négociations directes

Le **Syndicat national catholique de l'Alimentation en détail de Québec**, qui comprend environ 1,800 employés a signé une convention collective avec le Commerce de détail. Le nouveau contrat comprend des augmentations de salaires de 2 à 4 dollars par semaine sur les taux acceptés par l'Association des Marchands détaillants et de 1 à 3 dollars par semaine sur les salaires effectivement payés.

### Elections

MM. Philippe Girard, de la C.T. C.C., et Eugène Rancourt, du Conseil central de Québec, ont présidé les élections du **Syndicat national catholique des Employés de la Pâtisserie Vachon**. Les nouveaux officiers sont: MM. Y. Paré, président; P.-E. Gagné, vice-pré-

sident; J. Giguère, secrétaire-archiviste; A. Giguère, secrétaire-trésorier; J. Giguère, sentinelle; Mlles C. Gagné, J. Gosselin et M. M. Gache, directeurs.

### Nouveau syndicat

Un nouveau syndicat, connu sous le nom de **Syndicat du Commerce de Thetford**, vient d'être formé. Ses membres sont à l'emploi des magasins de la nouveauté de Thetford.

Aux premiers jours de l'organisation, la partie patronale avait congédié trois employés qu'elle a repris par la suite.

### Négociations terminées

Les négociations se sont terminées au stage de la conciliation pour les maisons de **Bougeries Carrier & Goulet et Lafleur Ltée**. Il s'agissait du renouvellement de conventions particulières. Les avantages obtenus sont les suivants: une augmentation de 4 dollars par semaine pour les classes A et B, de 3 dollars pour la classe C et de 2 dollars pour la classe D; l'atelier syndical imparfait. M. L. Dorion, organisateur au Conseil central de Québec, représentait les employés.

## HULL

Le **Syndicat des Employés du Transport urbain de Hull** fait présentement sa preuve devant un tribunal d'arbitrage pour le renouvellement de son contrat. Entre autres l'atelier syndical parfait, 10% d'augmentation sur les taux actuellement payés et des vacances plus prolongées se trouvent en cause. Cet arbitrage est présidé par Me Romulus Beauparlant, protonotaire de Hull, Me René Labelle représente la partie patronale, tandis que la partie ouvrière a comme arbitre Me Pierre Vaboncoeur. Le confrère Albert Côté agit comme procureur.

## JOLIETTE

### Travailleurs du bois

Le **Syndicat des Travailleurs du Bois** dont les ouvriers (15 en hiver et 35 en été sont à l'emploi de la compagnie **Edouard Gohier Ltée**, vient de conclure une entente avec cette dernière.

La nouvelle convention collective comprend: une augmentation de 8 cents l'heure aux employés saisonniers, fixant ainsi le taux de base à 73 cents l'heure et une augmentation de 9 cents et 10 cents l'heure aux employés réguliers.

Ont négocié pour le syndicat: MM. Y. Sirois, président du syndicat; H. Jolicoeur, secrétaire-trésorier; et J. Archambault, agent d'affaires. Les négociateurs patronaux étaient: MM. F. Houde, secrétaire-trésorier de la compagnie; L. Gohier, directeur; et M. Matteau, représentant de l'A.P.I.

### Négociations directes

Les employés de **Birchwood Manufacturing Co.**, au nombre de

**VOUS NE RECEVEZ PLUS VOTRE JOURNAL? REMPLISSEZ CE FORMULAIRE**

Mon ancienne adresse était:

Nom .....

Rue .....

Ville .....

Ma nouvelle adresse est:

Nom .....

Rue .....

Ville .....

Remettez-le ensuite au secrétaire de votre syndicat ou adressez-le à

**LE TRAVAIL**

1231 est, rue De Montigny, Montréal.

70, qui font partie du **Syndicat C. et N. des Travailleurs du Bois** poursuivent des négociations directes avec la compagnie.

Il s'agit en l'occurrence d'un premier contrat de travail. Les demandes syndicales se lisent comme suit: a) clauses ordinaires, atelier fermé; b) augmentation générale de 25 cents l'heure. La première offre de la partie patronale, soit une augmentation générale de 5 cents l'heure, a été refusée. Les clauses ordinaires du contrat de travail sont acceptées par les deux parties.

MM. H. Durand et R. Corriveau, employés de la Compagnie, ainsi que Y. Sirois, président du syndicat, et J. Archambault, agent d'affaires, négocient pour le syndicat. Tandis que MM. J. Lock, président et trésorier de la compagnie et H. Rainville, surintendant, négocient pour la partie patronale.

### Employés en biscuiterie

Les séances de négociations directes se poursuivent entre le **Syndicat des Employés en Biscuiterie** et la maison **E. Harnois et Fils**, qui compte quelque 80 employés.

Les négociations sont conduites du côté syndical par MM. J. Brosseau, président du syndicat et A. Beaulieu, agent d'affaires.

### Elections

Les élections du **Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier** ont eu lieu récemment. M. l'abbé J.-M. Marsolais agissait comme président de l'élection.

Ont été élus: MM. A. Lajoie, président; L. Comtois, vice-président; R. Venne, secrétaire-archiviste; M. Chevalier, secrétaire-trésorier; R. Venne, sentinelle; R. Perreault, J.-P. Vadnais, G.-F. Bourgeois, directeurs; C. Payette, agent d'affaires.

### Semaine de propagande syndicale

Le Conseil central de Joliette organise quelques manifestations à l'occasion de la semaine de la propagande syndicale: articles dans les différents hebdomadaires de la ville; causerie sur les ondes du poste C.J.S.O.; participation des syndiqués à des forums paroissiaux.

## Soixante ans après

(Suite de la page 1)

prescrit aux travailleurs de donner leur adhésion aux syndicats, de participer intensément à leur activité, de se soumettre à la discipline qu'ils imposent et de rester fidèles à leur chef?

On se plaît à déclarer qu'en principe on favorise le syndicalisme mais qu'en fait les syndicats et leurs officiers ont dévié de la bonne voie. On dit ces choses surtout de nos syndicats catholiques. N'a-t-on pas cessé de les appuyer dès que l'on a constaté qu'ils refusaient de servir d'instruments de destruction des autres unions?

### Collaboration

On n'a pas compris que le syndicalisme chrétien avait une autre fin que de diviser la classe ouvrière et étouffer les justes revendications des travailleurs. Il s'est donné pour mission de travailler à l'application de la doctrine sociale de l'Eglise. Cela a un sens bien précis et s'exprime dans un programme d'action. Il lui faut conquérir la confiance des travail-

leurs par des réalisations et des réformes qui sont dans la ligne de sa pensée sociale. Voici ce que disait le Rév. Père Rutten, o.p., dans son étude de la doctrine sociale de l'Eglise:

"Une pensée doit dominer toutes nos préoccupations et inspirer tous nos efforts: nous ne regagnerons jamais la confiance des masses populaires, si elles n'ont pas la conviction et la sensation que nous voulons donner à la classe ouvrière représentée par ses oeuvres et par ses dirigeants, la place qui lui revient dans l'ensemble des institutions civiles et dans la direction générale du pays". (pp. 173 et 174).

Dans la réalisation de ses fins, le syndicalisme chrétien doit accepter la collaboration et la coopération de tous ceux qui sincèrement poursuivent les mêmes buts.

Comme vous avez pu le constater, l'on a pas chez nous le respect commandé par la doctrine de l'Eglise pour le droit d'association et son exercice. On n'accepte pas le syndicalisme libre et l'on refuse de coopérer avec lui dans l'oeuvre de restauration sociale.

## A L'AEROPORT DE DORVAL



Photo prise lors du départ de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., pour Rome. On remarque Mme C. Clark, M. Delphis Lachance, M. Gérard Picard, Mme Picard, Mlle Boisvert, Mlle Hélène Picard, M. Raymond Picard, M. Philippe Girard et M. Philias Perron, Jean Marchand, etc.